

Comment corriger un acte d'état civil (erreur, oubli, coquille, double tiret) ?

La procédure de rectification d'un acte de l'état civil varie si c'est **une simple erreur de forme** (orthographe, oubli, double tiret...) ou une **erreur qui modifie une information essentielle**.

Changement d'état civil

Modification de l'acte d'état civil

Procédure simplifiée de changement de nom de famille

Procédure de changement de nom de famille par décret (motif légitime)

Changement de prénom

Modification de la mention du sexe à l'état civil

Utilisation d'un nom d'usage

Utilisation du nom de sa femme ou de son mari

Utilisation du nom des parents par une personne majeure

Utilisation du nom des parents par une personne mineure

Qu'est-ce qu'une erreur matérielle dans un acte de l'état civil ?

Il s'agit d'une **simple erreur de forme** ou d'un **oubli**.

Exemple

Erreur sur un nom mal orthographié, erreur dans la date de naissance, erreur sur le domicile, erreur sur la profession

Connaître la règle pour un acte de naissance qui comporte un double tiret entre les 2 noms de famille d'un enfant

Vous pouvez demander la rectification d'un acte de naissance qui comporte **undouble tiret** entre les 2 noms de famille d'un enfant.

Après correction, une rubrique est ajoutée après le double nom, sous la forme suivante : (1re partie : ... 2nde partie :).

Exemple

Le double nom Jérémy **DUBOIS — DURAND** devient, après correction : **DUBOIS DURAND** (1ère partie : **DUBOIS** 2nde partie : **DURAND**).

Comment faire rectifier une erreur matérielle sur un acte de l'état civil ?

La demande se fait sur papier libre ou sur un formulaire cerfa :

- Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil

À noter

Si l'**erreur matérielle** est contenue dans **votre acte de naissance**, vous devez **d'abord** obtenir la **correction de cet acte**. Par la suite, vous pourrez demander, si nécessaire, la rectification des autres actes de l'état civil.

Quels sont les justificatifs à joindre à votre demande ?

Vous devez joindre les **documents** suivants :

Copie(s) intégrale(s) des actes de l'état civil à rectifier datant de **moins de 3 mois**

Copie intégrale d'un acte sans erreur ou copie de tout document justifiant la rectification

Par exemple, l'acte de naissance d'une personne mariée dont le nom est mal orthographié sur l'acte de mariage.

Copie de votre pièce d'identité. Par exemple, carte nationale d'identité, passeport.

En fonction de votre situation, des **documents complémentaires** vous seront demandés.

Où déposer votre demande ?

Vous devez vous adresser à la **mairie où l'acte a été fait**.

Votre demande peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Mairie

Vous devez vous adresser au procureur de la République près le **tribunal judiciaire de Nantes**, (Service du parquet civil).

Votre demande peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal de Nantes

Vous devez vous adresser au procureur de la République près le **tribunal judiciaire de Paris**.

Votre demande peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire de Paris

Comment est-on informé de la rectification de l'acte de l'état civil ?

Suivant les cas, votre demande est traitée par l'officier de l'état civil ou le procureur de la République.

Dans tous les cas, vous êtes **informé par courrier** de la décision.

Qu'est-ce qu'une erreur substantielle dans un acte de l'état civil ?

Il s'agit d'une **erreur ou d'un oubli** qui concerne une **information essentielle** de l'acte de l'état civil et qui **nécessite l'appréciation du juge**.

Exemple

Erreur de filiation

Erreur sur l'indication du sexe et des prénoms d'une personne présentant une variation du développement génital. Un médecin doit avoir constaté que son sexe ne correspond pas à celui figurant sur son acte de naissance.

Comment faire rectifier une erreur substantielle sur un acte de l'état civil ?

La demande se fait sur papier libre.

Quels sont les justificatifs à joindre à votre demande ?

Vous devez joindre les **documents** suivants :

Copie(s) intégrale(s) des actes de l'état civil à rectifier datant de **moins de 3 mois**

Copie intégrale de tout acte de l'état civil ou copie de tout document justifiant l'existence d'une erreur et permettant sa rectification.

Par exemple, lorsque l'acte de naissance est incomplet parce qu'il manque un des prénoms choisis par les parents.

Copie de votre pièce d'identité. Par exemple, carte nationale d'identité, passeport.

En fonction de votre situation, **des documents complémentaires** pourront vous être demandés.

Où adresser votre demande ?

Vous devez vous adresser au **tribunal judiciaire** de votre **domicile** ou du **lieu où l'acte a été fait**.

Votre requête peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire

Vous devez vous adresser au **tribunal judiciaire de Paris**.

Votre requête peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire de Paris

Vous devez vous adresser au **tribunal judiciaire de Nantes**.

Votre requête peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal de Nantes

Vous devez vous adresser au **tribunal judiciaire de Paris**.

Votre requête peut être déposée ou envoyée par courrier.

Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire de Paris

Comment est-on informé de la rectification d'un acte de l'état civil ?

Vous êtes **informé par courrier** de la décision.

Questions – Réponses

- Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?
- Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ?
- Comment contester un refus de la mairie en matière d'état civil ?
- Quelle différence entre le nom de famille et le nom d'usage ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Actes d'état civil
- Changement d'état civil

Où s'informer ?

- Maison de justice et du droit

Services en ligne

- Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil
- Formulaire

Et aussi...

- Actes d'état civil
- Changement d'état civil

Textes de référence

- Code civil : articles 99 à 101
Rectification des actes de l'état civil
- Code de procédure civile : articles 1046 à 1047
Rectification administrative des actes de l'état civil
- Code de procédure civile : articles 1048 à 1055
Rectification judiciaire des actes de l'état civil
- Décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil
- Circulaire du 26 juillet 2017 relative à diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
- Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des doubles noms



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00